



Au sujet de documents de fin de contrat

Par **selmabadi75**, le **17/02/2020** à **18:28**

j'ai découvert ces derniers jours que mon ex employeur m'a délivrer des faux documents de fin de contrat

lors d'une décision de justice de l'arrêt de la cour d'appel de paris en date du mois de février 2015

Sachant que j'ai fais la prise d'acte en décembre de l'année 2012 donc est e que je suis prescrite

prise d'acte decembre2008

presence dans la societe 2008 à 2012

et en plus il m'a pas déclarer je fais valoir mes droits à quelle instance merci de me répondre

CORDIALEMENT